



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

21/03/2024

## AFFICHEE LE :

21/03/2024

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 27

## DATE D’AFFICHAGE DE LA DES DÉLIBÉRATIONS

28/03/2024

**L’an deux mil vingt quatre, le 27 mars , à 20h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

**ABSENTS** : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE DIVERS MARCHÉS AVEC CAEN LA MER**

DELIBERATION N° **DELIB-2024-025**

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET



Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics, notamment dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des fournitures administratives.

Si une commune souhaite intégrer tel ou tel marché, elle doit délibérer pour cela et transmettre l'expression de ses besoins à Caen la mer.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de participer aux marchés mentionnés ci-dessous :

- Maintenance des alarmes incendie
- Maintenance des alarmes anti intrusion
- Maintenance des portes sectionnelles
- Vérifications périodiques
- Achat de fournitures de bureau.

Le marché durera 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et sera renouvelable 3 fois, sans qu'il puisse dépasser le 31 décembre 2028.

Par conséquent,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre des groupements de commandes pour la Communauté urbaine et différents communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 20 mars 2024,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **DE PARTICIPER** aux marchés/accords-cadres mentionnés ci-dessus mentionnés dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer :
- **D'ACTER** que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**